DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribecourt- Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2024-105

ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES POUR LA LOCATION ET MAINTENANCE D'UN PARC DE PHOTOCOPIEURS

Nous, Jean-Guy LETOFFE, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22; Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2123-1;

Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 06/03/2023 donnant délégation au Maire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accordscadres quels que soient leur objet, montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la décision n°2024-095 du 07/08/2024 portant passation d'un marché public pour la location et la maintenance d'un parc de photocopieurs numériques ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'achèvement de la procédure ;

DECIDONS:

Article 1 — D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services pour la location et la maintenance d'un parc de photocopieurs numériques, passé en procédure adaptée, à :

SAS FACTORIA HDF - 430, route de Paris 60600 BREUIL LE VERT (Siret 399 337 500 00017)

Article 2 – Disons que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal et précise qu'un recours gracieux/contentieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/notification devant le Tribunal Administratif situé 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, accessible via l'application sur le site www.telerecours.fr

Article 3 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 10 octobre 2024

Jean-Guy, LETOFFE Maire

Reçu en préfecture le 11/10/2024 52LO Publié le ID: 060-216005314-20241010-D2024105-DE PAGE ANNULEE

Envoyé en préfecture le 11/10/2024